

Hugo Sigouin-Plasse, avocat
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Montréal, le 2 mars 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET: R-3720-2010 (D-2010-149)
Prix du transport et de l'équilibrage
N/dossier : 312-00415

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint copie de l'ordonnance AO-1-TGI-04-2010 de l'Office national de l'énergie, laquelle modifie les tarifs de TransCanada Pipelines Limited (« TCPL ») sur une base provisoire, à compter du 1^{er} mars 2011, ainsi que les nouvelles pages de tarifs de TCPL.

En conséquence, conformément à ce qui est prévu aux clauses 13.1.2 et 14.1.2 des tarifs de transport et d'équilibrage respectivement (pages 49 et 53 du texte des *Conditions de service et Tarif au 1^{er} décembre 2010*), les prix des services de transport et d'équilibrage de Gaz Métro peuvent être ajustés pour refléter le coût réel de l'acquisition.

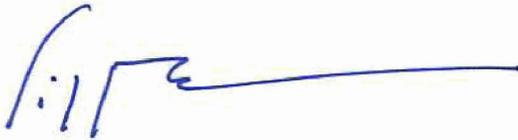
Vous trouverez ci-joint, à cet égard, la page 49 du texte des *Conditions de service et Tarif* où les taux prévus à la clause 13.1.2 du tarif de transport ont été modifiés en conséquence de l'ordonnance de l'Office national de l'énergie. Nous joignons également les annexes détaillant les coûts de transport et de l'équilibrage, ainsi que le calcul des taux de transport.

Les coûts d'équilibrage pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2011, en tenant compte des modifications tarifaires de TCPL, sont détaillés à l'annexe B. L'impact à la baisse de ces nouveaux tarifs est évalué à 2,443 M\$ pour l'année 2010-2011.

Gaz Métro suggère toutefois d'inclure le montant de cette réduction à un compte de frais reportés et ce, pour les raisons qui avaient été expliquées au dossier tarifaire 2002 (R-3463-2001), notamment à la pièce SCGM-10, Document 1, section 4.4.

Nous apprécierions grandement recevoir l'autorisation de la Régie au plus tard vendredi le 4 mars 2011 à midi, et ce, afin de permettre la facturation appropriée en temps opportun.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

p.j.

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants de R-3720-2010**

M^e Guy Sarault (ACIG)
M^e André Turmel (FCEI)
M^e Stéphanie Lussier (OC)
M^e Franklin S. Gertler (ROEÉ)
M^e John Hurley (TCE)
M^e Steve Cadrin (UMQ)

M. Nicolas Plourde (ACIG)
M^e Geneviève Paquet (GRAMÉ)
M^e Annie Gariépy (RNCREQ)
M^e Dominique Neuman (S.É./AQLPA)
M^e Hélène Sicard (UC)